

# COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action 263 rue de Paris (Case 549) 93515 Montreuil cedex

Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

Contact Presse : Matthieu BRABANT - 06 77 81 34 83

## Une revalorisation a minima !

La CGT-Educ'action a été reçue par le ministère de l'Education nationale pour la présentation d'un protocole sur des revalorisations salariales concernant certaines catégories de personnels.

La CGT-Educ'action a dénoncé le fait d'avoir découvert dans la presse le protocole en question, avant même d'en avoir été destinataire. Elle s'oppose à la méthode consistant à exclure des discussions les organisations syndicales représentatives qui ne signeront pas le protocole, méthode introduite par le gouvernement Sarkozy.

Le ministère annonce une enveloppe de 240 millions d'euros sur 3 ans avec la ventilation suivante :

- amélioration des promotions à la Hors-Classe pour les professeur-es des Ecoles et les CPE ;
- Indemnité pour tou-tes les professeur-es des Ecoles ;
- Revalorisation des catégories C et B.

Le ministère a aussi annoncé la volonté du ministre d'ouvrir des discussions sur la création d'un échelon supplémentaire dans les grilles des personnels enseignants pour la revalorisation des fins de carrière.

**La CGT-Educ'action ne signera pas en l'état le protocole considérant que ces mesures catégorielles sont très loin de répondre aux besoins urgents de revalorisations salariales dans l'Education nationale.** Faut-il rappeler que le point d'indice est gelé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et que les personnels ont perdu 15,35 % en pouvoir d'achat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 !

**La CGT-Educ'action revendique une augmentation du traitement, pour tous les personnels d'éducation**, liant qualification et rémunération, avec entre autres :

- Un traitement débutant à deux fois le SMIC actuel, ce qui permettrait de compenser les pertes cumulées depuis de nombreuses années et placerait le début de carrière d'un enseignant à 2 600 € bruts.
- Une revalorisation de 70 points d'indice pour tous les actifs (environ 300 €), mesure d'urgence cohérente avec l'exigence d'un salaire minimum à 1 700 € bruts,
- Une augmentation de 200 € pour les retraités, répondant aux besoins immédiats des personnels.

Montreuil, le 7 mai 2013